

## Édito



Xavier  
**EMMANUELLI**  
Président  
du HCLPD

Enfin ! **Le décret** nommant les nouveaux membres du Haut comité pour le Logement des Personnes Défavorisées a été signé par le Président de la République le 31 janvier dernier. Après avoir porté la reconnaissance du droit au logement opposable dans notre pays, une nouvelle page de l'histoire du Haut Comité s'ouvre à nous aujourd'hui. Face à la crise du logement dont les dégâts humains sur les personnes ne cessent de déliter le contrat social dans notre pays, le rôle de conseil du Haut comité auprès du gouvernement s'avère essentiel. Depuis sa création, le Haut comité s'est donné deux missions : interpellier sur les situations intolérables dans un état de droit et anticiper l'avenir en proposant des solutions concrètes au mal logement - c'est ce que les ONG appellent « le rôle de plaidoirie » - . L'équipe de 17 membres nouvellement nommée rassemble des militants, des juristes, des opérateurs, des élus, des représentants d'associations et de personnes hébergées. Tous impliqués dans la recherche de solutions pour permettre à chacun d'obtenir un logement décent. Le vote récent par la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur) du dispositif d'encadrement des loyers vient enfin faire le constat que le logement ne peut être régi par la simple loi du marché. En effet, le logement n'est pas un produit comme les autres. Le besoin d'avoir au minimum un refuge mais plus encore un habitat pour pouvoir construire sa vie, mettre à l'abri les siens, se projeter dans l'avenir est un droit fondamental. Nous devons construire massivement des logements sociaux, tout en régulant le marché privé pour que celui-ci propose des prix socialement acceptables. Espérons que les décrets d'application de la loi Alur seront à la hauteur de l'enjeu. Dans tous les cas, nous devons nous préparer à batailler longtemps pour l'application du droit à vivre dans la dignité dans notre pays. En tant que président du Haut Comité, j'ai toute confiance en la nouvelle équipe pour mener à bien ce combat.

## Vivre dans la dignité : du droit aux actes

**L EST 21 HEURES.** Dans un hôtel low-cost de grande banlieue, un enfant d'une famille expulsée termine ses devoirs dans le couloir, rallumant la lumière au rythme de la minuterie. A l'autre bout de la ville, des frères et sœurs s'endorment dans un baraquement de tôles, la peur au ventre de penser que demain matin, peut-être, les forces de l'ordre viendront raser leur bidonville. Ailleurs, une famille pousse la table du dîner pour dérouler les matelas moisissés par l'humidité dans une pièce trop petite. Bienvenue en France, au XXI<sup>e</sup> siècle, où depuis plus de trente ans, et malgré un doublement de la richesse nationale, « c'est la crise ». Une crise permanente, qui permet de justifier les atteintes aux droits fondamentaux.

Est-ce la peur ou la résignation ? Comment se fait-il qu'une majorité de Français ne s'indigne plus devant la régression sociale programmée et les atteintes récurrentes à la dignité de tous ? Peut-être que chacun, pour protéger les siens, préfère fermer les yeux sur ces drames humains quotidiens, de peur qu'un jour ce ne soit son tour ? Depuis le choc pétrolier, la cohésion de la société française se fracture, laissant des groupes entiers à la dérive. Malgré les nombreux dispositifs de soutien et de lutte contre l'exclusion, les conditions de vie des plus faibles sont devenues insupportables. Car la crise n'est pas la même pour tous. L'accumulation des richesses par une minorité ne cesse de priver la majorité des citoyens des revenus de la croissance : entre 2008 et 2010, selon l'Insee, les 10 % les plus pauvres ont perdu 520 millions d'euros, alors que les 10 % les ➔

## ■ LA MINISTRE DU LOGEMENT INSTALLE LE HCLPD

Mardi 4 mars, Cécile Duflot est venue à la rencontre des membres du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées. L'occasion pour la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement de remercier les membres de l'équipe sortante et d'installer les nouveaux dans leur fonction. Interrogée par le président Xavier Emmanuelli sur le rôle qu'elle souhaitait le voir jouer, **Cécile Duflot n'a pas manqué de renouveler sa confiance au Haut Comité qu'elle a qualifié de « force motrice » et de « contre pouvoir »**. Voilà une feuille de route clairement définie !

## ■ DEUX MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES OU ACCOMPAGNÉES SIÈGENT AU HCLPD

La participation des usagers, déjà expérimentée dans plusieurs pays européens, a pour objectif de réinscrire la personne au centre de l'action publique. Dans cette optique s'est créé le **Conseil consultatif national des personnes accueillies ou accompagnées (CCPA)**, qui apporte son avis sur les diverses mesures de la refondation de la politique d'hébergement. **Deux de ses membres ont été nommés au HCLPD ; il s'agit de Messieurs Khalid Alaoui et Francis Berthon.**

➔ plus riches se sont enrichis de 14 milliards. Notre pays détient assez de richesses pour assurer les droits fondamentaux de ses habitants. Elle a bon dos la crise !

Pourquoi feindre de l'ignorer plus longtemps ? Pourquoi avaler sans broncher ce cocktail d'ignorance et de peurs, grand pourvoyeur de boucs émissaires, de rejets et de racismes ? Voir des responsables en faire leur ligne politique par simple électo-

ralisme est un indicateur préoccupant. Et la montée du FN n'est qu'un symptôme pour un corps social malade. On ne construit pas l'espoir sur la chasse aux plus faibles et le repli sur soi, mais bien par le maillage de nouvelles solidarités collectives à tous les échelons de notre société (...). ■

Tribune de Xavier Emmanuelli à retrouver sur :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/300114/vivre-dans-la-dignite-du-droit-aux-actes>

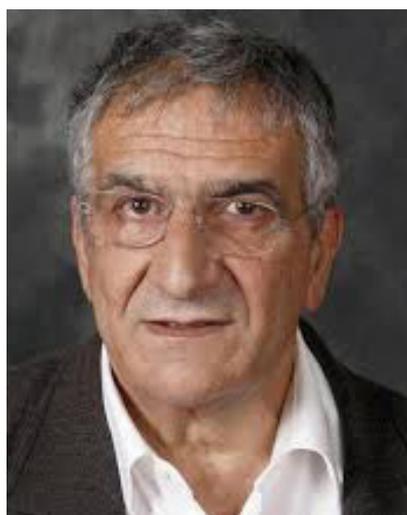
## Prochain rapport du HCLPD : la mobilisation du parc privé

**L**E HAUT COMITÉ POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (HCLPD) a choisi le sujet de son rapport pour l'année 2014. Il s'agira de « La mobilisation du parc privé ». L'objectif est d'étudier les dispositifs existants : **Solibail**, les agences immobilières sociales (AIVS, SIRES, Clés), **Louez solidaire** à Paris, Solizen en région Ile-de-France, afin de définir les mesures qui permettraient d'augmenter significativement l'offre sociale au sein du parc privé. Mobiliser le parc privé permet de pouvoir créer une offre sociale en diffus, dans des secteurs où le foncier fait défaut, en échappant à la stigmatisation grandissante dont fait l'objet le logement social. Les auditions ont débuté lors de la réunion de février avec Marie Gaffet de la **délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au Logement** (dihal) pour présenter le dispositif Solibail. Deux chiffres sont à retenir de cette audition :

► **Un logement capté par le dispositif Solibail coûte à l'État la somme de 10 000 euros par an.**  
► **Le coût d'un hébergement hôtelier s'élève à près de 20 000 euros par an.** Avec une immense différence pour les occupants : passer d'une chambre d'hôtel à un appartement permet de disposer d'une cuisine, d'un espace de vie, d'un lieu que l'on peut réellement s'approprier ; tout ce qui est nécessaire pour pouvoir reconstruire une vie et se projeter dans l'avenir.

Cette offre ne devra pas se substituer à la nécessité de construction massive de logements sociaux. Mais elle a l'avantage de répondre à l'urgence de la crise à laquelle nous sommes confrontés en apportant une solution concrète aux problèmes de mal logement. La publication du rapport du HCLPD sur la mobilisation du parc privé est prévue pour début 2015. ■

## LE PRÉSIDENT



Xavier  
**EMMANUELLI**

# LA COMPOSITION DU HCLPD

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



René  
**DUTREY**

## LES MEMBRES



khalid  
**ALAOU**



Aline  
**ARCHIMBAUD**



Michèle  
**ATTAR**



Jean-Michel  
**BELORGEY**



Francis  
**BERTHON**



Paul  
**BOUCHET**



Mireille  
**CHARONNAT**



Gilles  
**DESRUMAUX**



Bernard  
**DEVERT**



Patrick  
**DOUTRELIGNE**



Danièle  
**HOFFMAN RISPAL**



Marie-Françoise  
**LEGRAND**



Marie-Christine  
**LORIN**



Christian  
**NICOL**



Catherine  
**PEYGE**



Arnaud  
**RICHARD**



Catherine  
**VAUTRIN**

# À Propos du **DALO**

## **E**n chiffres

**DEPUIS 2008  
LE DROIT AU LOGEMENT  
OPPOSABLE C'EST :**

**131 412**

FOYERS RECONNUS  
AU TITRE DU DROIT  
AU LOGEMENT OPPOSABLE

**62 646**

FOYERS RELOGÉS

**54 394**

FOYERS RESTANT  
À RELOGER

**42 408**

FOYERS ATTENDANT  
UN RELOGEMENT  
DEPUIS 6 MOIS À 6 ANS

### ■ **CRÉATION D'UNE CELLULE D'URGENCE SUR LE DALO EN ÎLE-DE-FRANCE**

Répondant à la revendication des associations et inspirée par la motion du comité de suivi ci-contre, **Cécile Dufлот a annoncé la création d'une cellule d'urgence sur l'application de la loi Dalo en Ile-de-France.**

Les discussions ont débuté pour définir son organisation et sa mission.

#### **HAUT COMITÉ POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**

■ 244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
■ 01.40.81.27.27  
■ [hautcomite@logement.gouv.fr](mailto:hautcomite@logement.gouv.fr)  
■ [www.hclpd.gouv.fr](http://www.hclpd.gouv.fr)

Ont collaboré à ce numéro:  
René Dutrey et Marie-Claude Famaro  
Maquette : Stéphane Bertinotti

## **LA LOI DALO A SEPT ANS !**



### ■ **L'ANNIVERSAIRE FÊTÉ PAR LES ASSOCIATIONS.**

Le 5 mars dernier, la fondation Abbé Pierre, l'association Droit au logement et le Secours Catholique organisaient l'anniversaire de la loi Dalo. Plus de 400 personnes se sont rassemblées devant le Conseil d'Etat sous un mot d'ordre « La loi Dalo : l'appliquer, c'est possible ».

## **Le comité de suivi réagit aux mauvais chiffres de relogement pour 2013**

**L**ORS DE SA SÉANCE DU 5 MARS, le comité de suivi de la loi Dalo a pris connaissance des statistiques pour l'année 2013 : 53 460 foyers reconnus au titre de la loi sur le droit au logement opposable sont en attente de relogement depuis un à sept ans dont 41 375 en Ile-de-France.

Face à cette situation les membres du comité de suivi ont adopté la motion suivante :

« Le comité de suivi exprime ses plus vives inquiétudes sur la situation du Dalo en Ile-de-France : 41 375 ménages prioritaires et urgents restant à reloger (contre 36 905 l'année

dernière à la même époque).

Le plan d'action DALO inclus dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et comportant un objectif de 15 000 relogements n'a pas été mis en œuvre.

L'ensemble des moyens prévu par la loi (contingent préfectoral et 25% du contingent Action Logement) n'est pas pleinement mobilisé.

Le comité demande la mise en place d'une cellule d'urgence rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire, afin de permettre que la loi soit enfin appliquée en mobilisant tous les moyens nécessaires ». ■